

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2022-143 du 29 novembre 2022

Objet : Construction d'un atelier à usage de conserverie
: Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu la Décision du Président n°2020-104 du 24 août 2020 portant attribution du marché de maîtrise d'oeuvre;

Considérant la proposition d'avenant ci-joint ;

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la construction d'un atelier à usage de conserverie sis route du Stade à Saint-Yrieix, il est établi un avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre afin, d'une part, de fixer l'estimation prévisionnelle définitive définie à l'avant-projet détaillé et, d'autre part, d'établir le forfait définitif de rémunération.

Article 2 : Le forfait de rémunération définitif est fixé à **62 110.61 € HT**. Le détail de la rémunération par éléments de mission et par co-traitant figure en annexe de l'avenant.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20221129-DP2022110321-AR
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....

Avenant n°1 au marché

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
Rue du 8 mai 1945
BP 28
87500 SAINT YRIEIX

Téléphone : 05.55.08.88.76
Télécopie : 05.55.08.21.80
E-mail : info@communaute-saint-yrieix.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement conjoint composé de :
HUB Architectes – 9, avenue du Général de Gaulle 87000 LIMOGES (mandataire solidaire du groupement)
DEFRETIN Ingénierie – 89, avenue Baudin 87000 LIMOGES
INGEPOLE – 26 rue Atlantis - 87069 LIMOGES Cedex 3

C - Objet du marché public

Construction d'un atelier à usage de conserverie
Marché de maîtrise d'œuvre

Date de la notification du marché public : **27 août 2020**

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet, d'une part, de fixer l'estimation prévisionnelle définitive des travaux définis à l'avant-projet détaillé que le maître d'œuvre s'engage à respecter et, d'autre part, d'établir le forfait définitif de rémunération.

Le présent avenant prend également en considération le fait que le titulaire du contrat, suite à la décision du pouvoir adjudicateur de stopper la première étude, a réalisé la conception d'un nouveau projet de moindre coût.

Compte-tenu de la baisse importante de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux entre les deux études (1 227 400.00 € HT revu à 855 000 € HT), il est convenu entre les parties que la phase conception (d'Esquisse à APD) est rémunérée sur la première estimation prévisionnelle (1 227 400.00 € HT).

La nouvelle rémunération par co-traitants et par élément de mission figure dans le tableau annexé au présent document.

E – Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **79 781.00** - Montant TTC : **95 737.20**

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : - **17 670.39** Montant TTC : - **21 204.47**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **62 110.61** - Montant TTC : **74 532.73**

Soit un avenant n°1 au marché d'un montant de – 17 670.39 € HT

F – Signature du titulaire du marché public

A SAINT YRIEIX, le *28 Novembre 2022*

Pour le groupement, le mandataire


9. avenue du Général de Gaulle
87000 LIMOGES
T. 05 55 33 38 19
architectes@hub-architectes.fr
www.hub-architectes.fr

HUB Architectes

G – Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président,

D. BOISSERIE

Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix

Construction d'un atelier-relais à usage de conserverie - Marché de maîtrise d'oeuvre
Avenant n°1 - Grille de répartition des honoraires par cotraitants et par éléments de mission

Estimation prévisionnelle des travaux : 1 227 400,00 € HT

Estimation prévisionnelle définitive des travaux : 855 000,00 € HT

Taux de rémunération sur la mission de base : 6,50 %

Forfait définitif de rémunération : 62 110,61 € HT

Forfait définitif de rémunération : 74 532,73 € TTC

Zone à compléter par les candidats

Nom de la société

Éléments de mission	Pourcentage de la mission	Montant global HT par élément de mission	Montant HT de l'élément de mission pour chaque co-traitant		
			Mandataire	Co-traitant n°2	Co-traitant n°3
Etudes d'esquisse (ESQ) sur estimation prévisionnelle initiale	6,00%	4 786,85	3 255,06	574,42	957,37
Etudes d'avant projet sommaire (APS) sur estimation prévisionnelle initiale	9,00%	7 180,29	4 882,60	861,63	1 436,06
Etudes d'avant projet définitif (APD) sur estimation prévisionnelle initiale	12,00%	9 573,72	6 510,13	1 148,85	1 914,74
Etudes de projet (PRO)	15,00%	8 336,25	5 668,65	1 000,35	1 667,25
Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)	5,00%	2 778,75	2 223,00		555,75
Visa d'exécution (VISA)	8,00%	4 446,00	2 667,60	889,20	889,20
Direction des l'exécution des contrats de travaux (DET)	40,00%	22 230,00	21 118,50		1 111,50
Assistance aux opérations de réception (AOR)	5,00%	2 778,75	2 223,00		555,75
TOTAL	100%	62 110,61	48 548,54	4 474,45	9 087,62

ALIMOGES le 25 NOVEMBRE 2012

Le Mandataire 9, avenue du Général de Gaulle

07000 LIMOGES

T. 05 55 33 38 19

architectes@hub-architectes.fr

www.hub-architectes.fr

A SAINT-YRIEIX Le

Le Président

D. BOISSERIE